



Le 4 décembre 2020

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-3 - Hydro-Québec
par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de
coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Votre dossier : R-4123-2020 / Notre dossier : R060792

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie datée du 1^{er} décembre 2020 concernant la réduction de 3 mois à 2 mois du délai d'entrée en vigueur de la norme TPL-007-3. Le Coordonnateur soumet qu'il est en mesure d'effectuer le changement à l'adoption de la norme, lorsque la Régie fixera la date d'entrée en vigueur et celle de mise en application. Le Coordonnateur n'anticipe pas d'inconvénient à ce que le délai soit raccourci entre l'adoption de la norme et sa date d'entrée en vigueur.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

c.c. Intervenant (par courriel)